

## AVIS DE COURSE

### 1. ORGANISATION

Le **GRAND PRIX GUYADER - O'PEN BIC** est organisé en baie de Douarnenez du 29 avril au 30 avril 2017 par la Société des Régates de Douarnenez (SRD), affiliée à la Fédération Française de Voile et avec le concours de Douarnenez Voile et Sea to See.

### 2. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 2.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 2.3 Les règles de la Classe Open Bic
- 2.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 2.5 Des contrôles inopinés de conformité du matériel et d'équipement de sécurité pourront être effectués à tout moment, tant à terre que sur l'eau, pendant le déroulement de l'épreuve.

### 3. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe O'pen Bic, seul les participants à jours de leur cotisation à la classe peuvent participer
- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le site [www.grandprixguyader.com](http://www.grandprixguyader.com)
- 4.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile validée « compétition » ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
  - une autorisation parentale pour les mineurs ( voir bulletin d'inscription)
  - l'autorisation de port de publicité
  - certificat de jauge valide
- 4.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- 4.5** La preuve de l'appartenance à l'Association de Classe doit être montrée à l'inscription. A défaut, cette adhésion sera possible sur place auprès de la Classe Open Bic (20 €).

## **5. DROITS À PAYER**

Le droit d'entrée est payable à la SRD : 40 euros avant le 1<sup>er</sup> mai

- Par CB sur le site [www.grandprixguyader.com](http://www.grandprixguyader.com)
- Par chèque (issu d'une banque française)
- Par virement sur le compte : Société des Régates - Banque Populaire Atlantique
- IBAN : FR761380 7000 4231 2211 5151 990 - BIC : CCBPFFRPPNAN

Il comprend :

- Les frais d'inscription,
- Le stockage de la remorque,
- Un T-shirt de l'événement par équipier,
- Un lot Guyader
- Une invitation au repas des équipages,

## **6. PROGRAMME**

- Samedi 29 avril :
  - 09h00 à 12h00 : Confirmation des inscriptions
  - 13h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
  - à partir de 19h00 : Repas des équipages
- Dimanche 30 avril :
  - 10h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses (pas de signal de départ après 15h30)
  - Vers 17h00 : Remise des prix

## **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 29 avril 09h00 à 12h00.

## **8. LES PARCOURS**

- 8.1 Les parcours seront de type construit définis dans les Instructions de Courses
- 8.2 L'emplacement de la zone de course est défini dans les Instructions de Courses

## **9. CLASSEMENT**

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

Il y aura 2 catégories d'âge, les U13 (under 13 years old) et les U16 (under 16 years old) et 2 classements par catégorie: un classement Open Tour et un classement épreuve Championnat de Bretagne.

## **10. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Coupes, Trophées et prix divers.

## 11. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 12. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant au Grand Prix Guyader, le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après l'épreuve) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de cet évènement et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit évènement.

## 13. COACH ET BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

13.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres supports de concurrents peuvent utiliser des bateaux assistance pour suivre les concurrents sur l'eau. Ils devront s'enregistrer auprès du bureau de l'épreuve avant le début de la première course prévue, en fournissant les caractéristiques de leurs bateaux, **une attestation d'assurance** et l'identification distinctive. Ils devront également communiquer par écrit les bateaux concurrents dont ils s'occupent.

Ils devront se tenir à la disposition du Comité de Course en cas d'urgence ou de nécessité.

13.2 Les bateaux accompagnateurs et des coaches devront porter les signes distinctifs distribués lors de l'inscription.

13.3 Depuis le signal préparatoire du premier groupe, ils devront observer une distance de 100m de la zone de course. Ceci jusqu'à ce que tous les bateaux aient finis ou que le Comité de course signale un arrêt de la course.

13.4 Exception du maintien de cette distance est faite pour le sauvetage d'un bateau chaviré ou lors d'avarie, ou à si le Comité de Course le demande.

13.5 Les bateaux doivent naviguer de manière à ne pas gêner les concurrents en faisant des vagues.

13.6 Le non respect de cette règle peut entraîner des sanctions contre le bateau Coach/ accompagnateur ou éventuellement contre le concurrent dont ils ont la charge.

13.7 Les entraîneurs inscrits recevront le kit bénévole du Grand Prix Guyader.

## 14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société de Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser – 29100 Douarnenez

Tel : 02 98 74 36 84 –Mail : [srdouarnenez@orange.fr](mailto:srdouarnenez@orange.fr)